



## Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

Première mise à jour / 13 octobre 2020

### **Programme d'aide financière pour achat de couches en coton**



La municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby désire se joindre à la liste des municipalités ayant déjà approuvé l'acquisition de couches de coton pour les familles de son territoire.

Bien entendu, nous entendons, par cette nouvelle initiative, favoriser la protection de l'environnement et les parents optant pour cette possibilité bénéficieront également d'une économie appréciable.

Ainsi, les parents des bébés de 12 mois et moins admissibles pourront obtenir un **remboursement maximal de 200\$** pour l'acquisition d'un minimum de 25 couches en coton. **Ils fourniront également une preuve de résidence de notre localité.** Le montant étant payable en un versement, vous devrez cumuler vos factures et présenter une demande unique. **Veillez prendre note qu'un seul remboursement par famille est autorisé (par adresse civique).**

**Ce programme est en vigueur et rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2009.**

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE POUR OBTENIR L'AIDE FINANCIÈRE :

- 1) Acheter un ensemble de couches de coton. (minimum 25 couches)
- 2) Présenter **la facture originale d'achat.**
- 3) Présenter **une preuve de naissance et une preuve de résidence.**

Veillez vous présenter, avec les documents cités ci-haut, au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Le chèque de remboursement vous sera transmis par courrier, dans les jours suivants la prochaine réunion du conseil, soit habituellement, le premier mardi du mois.

Nous vous invitons à vous prévaloir de ce nouveau programme !

**AU PLAISIR DE VOUS RECONTRER !**

